

Département des Finances locales

Direction de la Tutelle financière

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 42
tutellefinanciere.interieur@spw.wallonie.be

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
et membres des Collèges Communaux**

Nos réf. : 51101/050101/FIN/délais paiement/2023-5925

Vos contacts :

Nathalie Taburiaux, Attachée - nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be, 081/32.36.67
Michel Charlier, Directeur - michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be, 081/32.37.42

**Objet : Enquête sur les délais de paiement – Demande de la Commission européenne
– Données complémentaires**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et de l'application de la directive européenne 2011/7/UE du 16 février 2011, la Commission européenne souhaiterait disposer des délais de paiement appliqués par les pouvoirs locaux, afin « d'avoir *une vue plus complète de la manière dont la Belgique garantit le respect des obligations découlant de ladite directive* ».

Dans ce cadre, notre courrier du 27 avril 2023 vous invitait à nous communiquer le délai moyen de paiement de vos factures commerciales. Ces informations étant jugées insuffisantes par la Commission européenne, nous sommes contraints de vous demander à nouveau de bien vouloir consacrer un peu de temps à compléter le tableau ci-dessous et de le transmettre, **avant le 15 juillet 2023**, par courrier électronique aux adresses suivantes :
michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be et
nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be.

	Factures payées (1 ^{er} janvier 2023 – 30 juin 2023)			Factures en attente de paiement (1 ^{er} janvier 2023 - 30 juin 2023)			Total des factures
Commune de xxx	Nombre de factures	Total des paiements effectués	Nombre moyen de jours entre la réception de la facture et son paiement	Nombre de factures	Total des paiements en attente	Nombre moyen de jours de paiement en attente	Délai moyen de paiement
	xxx	xxx €	xxx jours	xxx	xxx €	xxx jours	xxx jours

En vous remerciant de votre implication et de votre bonne volonté, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les bourgmestres, Mesdames et Messieurs les membres des collèges communaux, mes salutations les meilleures.

Le Directeur général a.i.

Stéphane MARNETTE